



Patrick HETZEL

Journal du Député

7^{ème} circonscription du Bas-Rhin



La communication du gouvernement prend le pas sur l'action au service des citoyens

En quelques mois, le président de la République et le gouvernement ont battu le record des annonces gouvernementales. Beaucoup de chantiers ont été ouverts, hélas aucun n'est achevé, loin de là.

Jugez-en vous-même, la liste ci-dessous peut donner le tournis et montre, si vous en doutez, que la communication gouvernementale l'emporte largement sur toutes les autres considérations :

- Une loi de programmation militaire pour la période 2019-2025 qui renvoie les efforts à faire à après 2022, c'est-à-dire après le quinquennat,
- Un projet de loi sur l'immigration et l'asile politique qui donne lieu à d'importants débats à l'intérieur même de la majorité qui s'entredéchire sur le sujet,
- Une réforme de la carte judiciaire qui provoque la colère et l'incompréhension des justiciables, des avocats et des magistrats et qui, au lieu de rapprocher la justice des concitoyens, va contribuer à l'éloigner,
- Un projet de réforme constitutionnelle qui risque de créer de l'instabilité politique car il n'y aura plus de majorité claire au parlement. C'est le risque de retour aux palabres de la 4^{ème} République qui ont pourtant précipité sa chute et l'avènement de la 5^{ème} République,
- Une possible instauration d'un service national

sans aucune étude d'impact sur sa faisabilité réelle,

- Une réforme du système d'inscription dans l'enseignement supérieur menée à la hussarde et qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout en supprimant la hiérarchisation préalable des vœux formulés par les bacheliers,
- Une réforme de la fonction publique avec l'annonce de départs volontaires sans avoir défini en amont les périmètres de l'action publique qu'il convient de sanctuariser ou au contraire modifier,
- Une réforme fiscale qui débouche sur une perte de pouvoir d'achat pour les Français avec plus de 4 milliards d'€ de hausse d'impôts (INSEE) : augmentation de la C.S.G., du prix du tabac, du fioul domestique, du carburant, du gaz, du prix du timbre-poste, des péages autoroutiers, etc...
- Une suppression clientéliste de la taxe d'habitation sans avoir sécurisé le financement du mécanisme de compensation pour les collectivités,
- Une réforme du statut des travailleurs détachés dont les cotisations sociales sont toujours celles du pays d'origine et qui ne prend pas en compte le transport routier dans la durée du détachement, c'est un échec lourd,
- Des accords internationaux qui mettent en péril notre modèle d'agriculture française,
- Une réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui écarte une partie des

acteurs concernés,

- Des décisions en faveur des grands centres urbains accentuant le développement d'une France à deux vitesses.

Beaucoup de ces réformes annoncées s'effectuent de surcroît dans une très grande impréparation et les questions de fond ne sont pas vraiment traitées.

C'est dans ce contexte que l'opposition a pleinement son rôle à jouer, en montrant qu'il y a d'autres solutions, d'autres manières de faire pour concilier les réformes nécessaires avec des mesures justes et équitables car ce qui frappe aujourd'hui, c'est qu'avec la politique menée par Monsieur Macron, les inégalités non seulement ne se réduisent pas, mais elles continuent de se creuser.

Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour que l'intérêt général et le bien commun soient bien placés au cœur des politiques publiques du gouvernement.

C'est en tout cas dans ce sens que j'inscris mon action de député.

Bien sincèrement à vous,

Patrick HETZEL, votre député.

Article publié le 21 déc. 2017 par

Capital.fr

Le classement des députés Regards Citoyens/Capital

Rang	Député	Dept	Points	Présences en commission	Interv. hémicycle	Amen. prop. (coeff)
1	Chassaigne André (GDR)	Puy-de-Dôme	3 742	260	2 813	
2	Richard Arnaud (UDI)	Yvelines	3 718	402	1 362	
3	Dalloz Marie-Christine (LR)	Jura	3 609	432	1 625	
4	Baupin Denis (NI)	Paris	3 608	323	4 063	
5	Fasquelle Daniel (LR)	Pas-de-Calais	3 608	338	1 166	
6	Hetzel Patrick (LR)	Bas-Rhin	3 550	331	1 687	
7	Larrivé Guillaume (LR)	Yonne	3 542	293	1 331	
8	Giraud Joël (RRDP)	Hautes-Alpes	3 521	262	753	

Redynamiser le couple franco-allemand

Une résolution en faveur d'un nouveau traité de l'Elysée permettant de redynamiser les relations franco-allemandes, a été prise conjointement au Bundestag et à l'Assemblée nationale le lundi le 22 janvier 2018, le matin à Berlin et l'après-midi à Paris.

En ma qualité de vice-président du groupe d'amitié France-Allemagne, je fus membre de la délégation de l'Assemblée nationale qui fut reçue par le président Wolfgang Schäuble au Bundestag.



Le gouvernement Macron ignore hélas superbement la ruralité !

Face à ce constat, j'ai déposé des amendements dans le projet de loi de finances pour 2018, pour défendre la ruralité et la France des territoires. Si la métropolisation a permis à la France de conserver son rang international, elle a accentué les fractures et les inégalités internes. Pour la première fois depuis plus d'un siècle, 51% des Français vivent dans les communes de moins de 10 000 habitants. Ce chiffre est éloquent : il traduit la nécessité de trouver un modèle complémentaire et alternatif à celui des métropoles qui est celui de la France des territoires. Les amendements en question concernent les thématiques suivantes :

Numérique

- Traitement des zones grises dans la France des territoires.
- Rapport sur l'opportunité de la mise en place d'un Fonds d'amortissement des charges d'installation du très haut débit.

Désenclavement

- Donner la priorité dans les trois ans qui viennent à la modernisation et à la rénovation des lignes de chemin de fer qui permettent le désenclavement des territoires ruraux.
- Rapport sur l'opportunité de la mise en place d'un Fonds du transport de désenclavement. Ce Fonds a pour mission de permettre l'essor du transport à la demande en zone rurale et à proximité.
- Rapport sur les points d'étapes des grands projets d'infrastructures.

Désertification médicale

- Encourager l'installation de praticiens hospitaliers en zones de revitalisation rurale.
- Loi d'expérimentation pour permettre l'encouragement de l'installation des médecins généralistes dans la France des territoires.
- Rapport sur l'opportunité d'une optimisation fiscale encourageant l'installation des médecins dans la France des territoires.

Agriculteurs

- Exonération d'impôt sur le revenu du salaire différé de l'héritier de l'exploitant agricole.
- Rendre éligible à la déduction pour investissements (DPI) les travaux de construction ou de rénovation des bâtiments d'élevage.
- Aide immédiate en trésorerie aux agriculteurs, qui le souhaitent pour 2018, en reportant d'un an le paiement de la TVA.
- Faciliter le règlement des successions au sein des exploitations agricoles par un dispositif de lissage dans le temps sous certaines conditions.

Collectivités locales

- Les conseils municipaux conservent la liberté de fixer annuellement le taux de la taxe d'habitation dans les limites des règles de plafonnement.
- Augmentation de la DGF.

- Revenir au plafonnement en vigueur des budgets des Agences de l'Eau.
- Maintien de la contribution des bailleurs sociaux au même montant que 2017.

Sécurité

- Intégrer les indemnités spéciales de fonction des policiers municipaux dans le calcul de leur pension de retraite.
- Loi d'expérimentation : l'État participe à hauteur de 20 % pour les frais de police municipale ou intercommunale.
- Intégrer l'ensemble des primes perçues par les sapeurs-pompiers – autres que la prime de feu – au calcul de la pension de retraite.

Education

- Mise en place d'un véritable moratoire en matière de fermeture de classes en milieu rural.



Victimes des forages de géothermie : créer un fonds spécial d'indemnisation



Un forage géothermique peut être à l'origine de graves dégâts en sous-sol. A Lochwiller, vingt maisons ont ainsi dû être évacuées, suite à un forage géothermique qui a eu lieu en 2008.

Le patrimoine d'un certain nombre d'habitants est aujourd'hui estimé à zéro euro. Ils rencontrent des difficultés pour changer d'assurance, si bien qu'ils ne sont plus assurés. Malgré l'investissement des services de l'État, les batailles juridiques et les difficultés techniques de colmatage donnent l'impression aux habitants d'être abandonnés. Ce sujet a déjà été abordé par Patrick Hetzel lors de plusieurs projets de loi.

L'action de l'État se fonde sur le code minier ; or, dans le cas de Lochwiller, le problème vient d'un forage géothermique auquel a procédé un particulier. Il semble nécessaire de sécuriser les opérations de géothermie ; et lorsque des difficultés surgissent – les risques ne sont pas nuls – il faut venir en aide à nos concitoyens.

C'est pourquoi il convient de créer un fonds spécial dédié à dédommager les victimes de la géothermie comme avait été créé le fonds Barnier pour la prévention des risques naturels majeurs.

Le point de vue de la suppléante : les administrations et l'usage d'Internet



Pour faciliter les démarches administratives, l'Etat a mis en place des sites Internet et un guichet unique doit même permettre de réaliser l'ensemble des formalités : renouvellement des pièces d'identité, demande de carte grise, certificat de non gage, permis de conduire, mais aussi suivi des remboursements de santé ou des allocations, et, dès 2019, obligation de déclarer ses revenus par Internet et paiement dématérialisé des impôts.

Mais si 90% de nos concitoyens se déclarent satisfaits des démarches en ligne, bon nombre sont dans l'impossibilité de les effectuer sur Internet, soit par manque d'équipement adéquat, soit par manque de pratique, notamment pour les personnes les plus âgées.

Si les mairies ont mis en place des accueils spécifiques, les services de l'Etat ne sont, pour la plupart, plus en mesure

d'accueillir les usagers et nos concitoyens sont totalement démunis.

Il est donc urgent que l'Etat réagisse et propose des solutions alternatives pour permettre à chacun de faire face à ses obligations en toute sérénité. Il s'agit de lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination en favorisant l'accès aux droits, d'accompagner les individus ayant une maîtrise limitée des technologies et de favoriser l'autonomie des personnes dans les démarches de la vie quotidienne.

Face notamment à l'obligation de déclaration en ligne des revenus dès 2018 pour certains et en 2019 pour tous, notre Député propose la mise en place d'une dispense de la télédéclaration pour ces personnes : une mesure de bon sens !

ÉDUCATION | FORMATION

Réforme du bac : Rester vigilant quant à son application

J'approuve cette réforme sur le principe. D'ailleurs, le programme présidentiel de François Fillon proposait une réforme très similaire (baccalauréat réduit à 4 épreuves etc.). Cependant, je vais rester très vigilant quant à son application :

- Le fait que les épreuves sur les spécialités aient lieu au printemps fait perdre deux à trois mois d'enseignement aux élèves.
- En ce qui concerne le contrôle continu, il faut être conscient que la notation peut varier sensiblement d'un établissement à un autre (les échanges de copies se feront- ils au sein des établissements ? Entre les établissements ?).
- L'épreuve orale ne doit pas être qu'une mesure permettant de faire des économies et ne doit pas avoir un poids trop important dans la notation. L'exigence d'un niveau de français correct à l'écrit reste essentielle.
- La question des moyens relatifs à la mise en place des nouveaux enseignements n'est pas abordée (recrutement, formation des professeurs etc.).



D'une manière générale, on peut s'étonner de la méthode du Gouvernement sur les réformes relatives à l'éducation.

On réforme l'accès à l'université sans réformer l'université, on réforme le bac sans vraiment réformer l'apprentissage des connaissances au lycée, et le tout se fait sans toucher à l'école primaire et au collège, c'est-à-dire, la base.

Lycée Adrien Zeller de Bouxwiller.

22^{ème} édition du Parlement des enfants

Dans notre circonscription, ce sont les CM2 de l'école élémentaire de Sarre-Union qui ont été sélectionnés pour participer au prochain Parlement des enfants.

Les CM2 bilingues et la classe Ulis préparent activement leur participation dont le thème de la protection de la biodiversité.

Cet exercice grandeur nature permet aux élèves de découvrir le rôle du législateur et, accompagnés de leur enseignante Olivia ROTH, il leur appartient de rédiger une proposition de loi en rapport avec le thème : ils ont choisi de présenter une proposition de loi autour de la plantation des haies.

Pour comprendre davantage le fonctionnement de l'Assemblée nationale et le rôle d'un député, les élèves ont accueilli dans leur classe le député Patrick Hetzel ce qui a permis des échanges directs avec les enfants. En juin, c'est le député qui accueillera ces mêmes élèves à l'Assemblée nationale à l'occasion d'un voyage scolaire de 3 jours.

Tout savoir sur www.parlementdesenfants.fr



ÉCONOMIE | EMPLOI

Une amélioration sur le marché de l'emploi

Composé de 149 communes, le bassin d'emploi de Sarre-Union Saverne compte 107 253 habitants et 47 170 actifs occupés âgés de 15 à 64 ans, dont près de 23% travaillent dans le secteur de l'industrie (en 2014). Plus de 25 000 salariés occupent un poste dans l'un des 2 530 établissements du territoire (en 2016). Avec 7 322 demandeurs d'emploi fin septembre 2017, ce bassin a un taux de chômage de 7,2 %, contre 9 % au niveau régional, en baisse continue depuis fin 2016.

Académie du vin : un beau projet pour notre territoire



Le député Patrick Hetzel a soutenu activement, avec l'ensemble des partenaires du dossier, le projet d'Académie internationale des vins qui s'installera dans l'ancien siège historique français d'Adidas à Landersheim.

Cette belle opportunité permettra dès la rentrée de 2018 de proposer des diplômes universitaires de niveaux bac +1 à bac +5, incluant notamment des licences professionnelles, un master ou encore un diplôme de sommellerie mené en collaboration avec les Etoilés d'Alsace.

A terme, près de 300 étudiants seront formés chaque année sur le site.

Le gouvernement doit assouplir sa décision de limiter la vitesse à 80km/h sur le réseau routier secondaire



J'ai cosigné, avec d'autres collègues députés, une proposition de loi dans ce sens. Ce texte prévoit de confier aux maires et présidents de conseils départementaux la responsabilité de définir, sur les routes dont ils ont la charge, une vitesse maximale autorisée supérieure aux vitesses maximales définies par le code de la route, dans la limite de 10km/h supplémentaires.

Ainsi, certains tronçons de route ne présentant pas de dangerosité particulière pourraient conserver une vitesse maximale autorisée à 90km/h.

Après échange avec beaucoup de concitoyens, je tiens à souligner que cette proposition de loi est accueillie très favorablement, plus particulièrement en milieu rural où elle est perçue comme une mesure de bon sens.

Dérive du système des PV

Patrick Hetzel est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement pour dénoncer une dérive inadmissible du système des PV pour non-désignation de conducteur.

Depuis le 1er janvier 2017, les personnes morales propriétaires de véhicules verbalisés par des radars automatiques doivent désigner le conducteur au moment de l'infraction sous peine d'une amende.

Cette disposition touche de plein fouet les artisans, professions libérales ou les autoentrepreneurs, dont la carte grise est à leur nom propre. Ayant payé en toute bonne foi la contravention pour l'infraction pour laquelle ils étaient verbalisés, ils ont ensuite eu la désagréable surprise de recevoir un 2^{ème} PV pour non-désignation de conducteur. Alors qu'il n'y a qu'une personne dans la société, ceux-ci n'ont pas eu le réflexe de s'auto-désigner auprès des autorités.

Les montants de la contravention sont astronomiques : de 450€ en cas de paiement sous 15 jours, à 1875€ après 45 jours. Patrick Hetzel a demandé que pour tous les professionnels exerçant en leur nom propre et qui se sont acquittés en toute bonne foi de leur première contravention, le recours soit accepté car il est justifié et légitime.

Loi de programmation militaire 2019 – 2025

Le débat autour de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 est en cours au Parlement et le gouvernement a communiqué sur ce projet de loi avec des chiffres qui peuvent laisser rêveur : 200 Mds€ de 2019 à 2022 et près de 300 jusqu'en 2025. S'il convient de saluer la volonté affichée de remédier aux faiblesses de notre Défense, ces annonces sont à relativiser. La loi de programmation est certes importante pour fixer un cadre financier et d'équipement des armées sur 7 ans, mais ce sont les lois de finances annuelles, votées par les députés, qui arrêtent le montant des budgets accordés. Ainsi, aucune loi de programmation militaire n'a été intégralement respectée. En 40 ans, seule la loi 1977-1982 a entraîné une remontée de 2,5% à 3% du PIB ; toutes les autres ont contribué à la diminution de ce pourcentage, quelle que soit la majorité au pouvoir.

Mais ce qui ne laisse pas d'inquiéter les connaisseurs, c'est que l'effort de financement de cette programmation militaire est limité à 1,7 Md€ par an durant les années 2019 à 2022, terme du quinquennat, puis bondit à 3 Mds€ par an sur la période 2023-2025 ! Est-ce bien crédible ?

De plus, l'augmentation annuelle de 1,7 Md€ va être atténuée par la charge nouvelle d'au moins un demi-milliard d'euros par an, imposée aux armées qui devront dorénavant financer le surcoût entraîné par les opérations extérieures réglé jusqu'alors par un collectif budgétaire auquel participaient d'autres ministères que celui de la Défense.

Au regard de la situation dangereusement dégradée de notre Défense, l'effort annoncé risque de se révéler très insuffisant. A l'évidence, cette loi, même respectée, ne permettra pas la remontée en puissance rapide et la modernisation pourtant indispensable de nos forces. Tout au plus, elle permettra de stopper leur paupérisation.

Une part croissante et importante de cette

augmentation du budget va devoir être consacrée à la modernisation de notre dissuasion nucléaire, mettant les capacités de dissuasion et d'action conventionnelles en situation de parents pauvres.

Par ailleurs, nos capacités de contrôle de notre zone économique exclusive et nos capacités d'action dans nos départements et collectivités territoriales d'Outre-mer, sont devenues très insuffisantes comme l'a dramatiquement illustré le cyclone Irma dans les Antilles. Enfin, investissons-nous suffisamment dans la recherche et le développement pour être le leader militaire européen en 2025 comme le clame notre président ? Rien n'est moins sûr !

La loi annoncée, si elle est respectée, devrait donc amener l'effort de Défense à 2% du PIB en 2025 (hors pensions), c'est-à-dire au niveau où il était en 1996 au moment de la professionnalisation, il y a 23 ans ! La Grande-Bretagne, pays comparable au nôtre, n'a jamais ramené son effort de Défense sous la barre des 2% de son PIB. Le budget de la Défense américain s'élève aujourd'hui à environ 550 Mds€ ; rapporté à la population, c'est 2,5 fois plus important qu'en France. Si chaque Français faisait de même, les armées disposeraient de plus de 100 Mds€ par an pour moins de 35 Mds€ aujourd'hui...



Un travail sur tous les fronts !

Le rôle d'un député consiste à être au contact étroit de ses concitoyens et de leurs préoccupations quotidiennes pour ensuite relayer ces éléments sous forme d'évolution des textes législatifs ou de modification de l'action gouvernementale. Je m'efforce en permanence à agir dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle j'ai notamment été l'auteur de 4 propositions de loi ces derniers mois, sur :

- l'accompagnement des élèves en situation de **handicap** dans les établissements hors contrat ;
 - l'obligation de déclaration de **domiciliation** en mairie ;
 - les **droits des veuves** de fonctionnaires civils ayant un enfant de moins de 21 ans ;
 - le **délai de rétractation** lors de l'installation de panneaux solaires.
- J'ai par ailleurs **cosigné de nombreuses propositions de lois ou résolutions** dans des domaines très variés. En voici, en complément de ceux développés dans ce journal, quelques autres exemples :
- faciliter l'expulsion des **squatteurs de domicile**,
 - aider les maires face aux **occupations illicites de terrain**,
 - extension du droit à réparation à tous les **pupilles de la Nation**- enfants de « Morts pour la France »,
 - création d'une commission d'enquête sur la détention des **individus djihadistes et radicalisés** et la sécurité des personnels pénitentiaires,
 - mettre fin à la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'**allocation aux adultes handicapés**,
 - simplification de la **procédure pénale**,
 - affirmer le principe de **stabilité fiscale** dans la Constitution,
 - lutter contre les **déserts médicaux** en assouplissant les conditions de création d'une maison de santé,
 - faire des **soins palliatifs** la grande cause nationale pour 2018,
 - conditionner le versement du **revenu de solidarité active** à des missions obligatoires,
 - création d'une commission d'enquête relative à la **crise de l'élevage français**,
 - supprimer le versement de toute prestation ou allocation sociale aux personnes menant des **actions terroristes** ou en lien avec des organisations terroristes,
 - création d'un **fonds de dotation** pour les territoires ruraux,
 - amélioration de la connaissance du nombre, des besoins et des modalités de prise en charge des personnes atteintes de la **maladie de Lyme** et de troubles apparentés,
 - prendre en compte les difficultés scolaires des **enfants « dys »** dans le système éducatif,
 - rétablir la **défisicalisation des heures supplémentaires**,
 - rendre obligatoire l'évaluation des effets de toute nouvelle disposition législative sur la **vie des très petites entreprises** et des petites et moyennes entreprises,
 - lutter contre la **sur-réglementation**...

Les **questions écrites** sont un autre outil de contrôle de l'activité du Gouvernement. J'ai ainsi notamment interpellé le gouvernement sur : la dématérialisation des procédures de passation des **marchés publics**,

- les conditions d'**obtention de l'ASPA** (allocation de solidarité aux personnes âgées) des étrangers n'ayant pas cotisé,
- la prévention et protection des **enfants en danger**,
- les conséquences pour la France de l'évolution de la **TNT allemande**,
- le **compte épargne temps mobilité** entre les fonctions publiques,
- la fiscalité appliquée aux **bouilleurs de cru**,
- la transparence des modalités de **calcul des DGF** (dotation globale de fonctionnement) aux collectivités territoriales ou le **repos dominical**.



Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin
Eliane KREMER, suppléante

Permanences parlementaires :

9 rue de la Gare 67700 SAVERNE
Tél. 03 88 91 25 88

14 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION
Tél. 03 88 00 60 08

✉ contact@patrick-hetzel.fr

www.patrick-hetzel.fr

@patrickhetzel

Patrick Hetzel

Cap vers l'Alsace

Avec un grand nombre de collègues élus de différentes sensibilités, j'ai tenu à assigner une tribune pour défendre l'avenir institutionnel de l'Alsace.

Les signataires y affirment leur volonté d'une Alsace forte, innovante et européenne.

Ils marquent leur attachement indéfectible à la création d'une Collectivité territoriale d'Alsace à statut particulier, seule évolution institutionnelle acceptable et apte à répondre aux attentes des citoyens, des acteurs associatifs et économiques.

Cette collectivité devra réunir les compétences des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et se verra transférer, par la loi, pour tout ou partie, des compétences d'Etat (enseignement des langues, relations transfrontalières, réseau routier national non concédé) et les compétences de la Région qui font sens dans le cadre d'un projet de territoire global (économie, tourisme, formation professionnelle, relations transfrontalières, bilinguisme, culture et sport).



@CapverslAlsace